

An aerial photograph of an archaeological site, likely a Roman villa. The image shows a complex of rectangular rooms and corridors. A prominent feature is a large circular mosaic floor in the upper right quadrant, which contains a central floral or geometric design and the name 'PORCIANUS' inscribed around its perimeter. A road with a decorative border runs diagonally across the lower right portion of the site. The overall scene is captured in a sepia or brownish tone.

The musealization of the Roman villas

STUDIES ON THE
RURAL WORLD IN
THE ROMAN PERIOD

6

La villa de Séviac : problèmes et enjeux de la préservation depuis 1864

Brieuc Fages

RÉSUMÉ :

La construction d'une ferme au lieu-dit Lespial ou l'Hospitalet, en 1864, entraîne la découverte de la *villa* de Séviac et aussi la destruction ou le remploi des ruines à des fins utilitaires. La présentation du site est-il donc confronté à trois problèmes spécifiques de préservation: l'ancienneté de la découverte; l'ampleur du site à préserver et sa renommée, qui en fait un enjeu touristique et par conséquent économique important, dépassant les moyens financiers de la commune, ce qui explique la nature des réponses qui ont été apportées.

MOTS CLÉS : *Villa*, site musée, museographie, musée de site, vestiges, restauration, préservation.

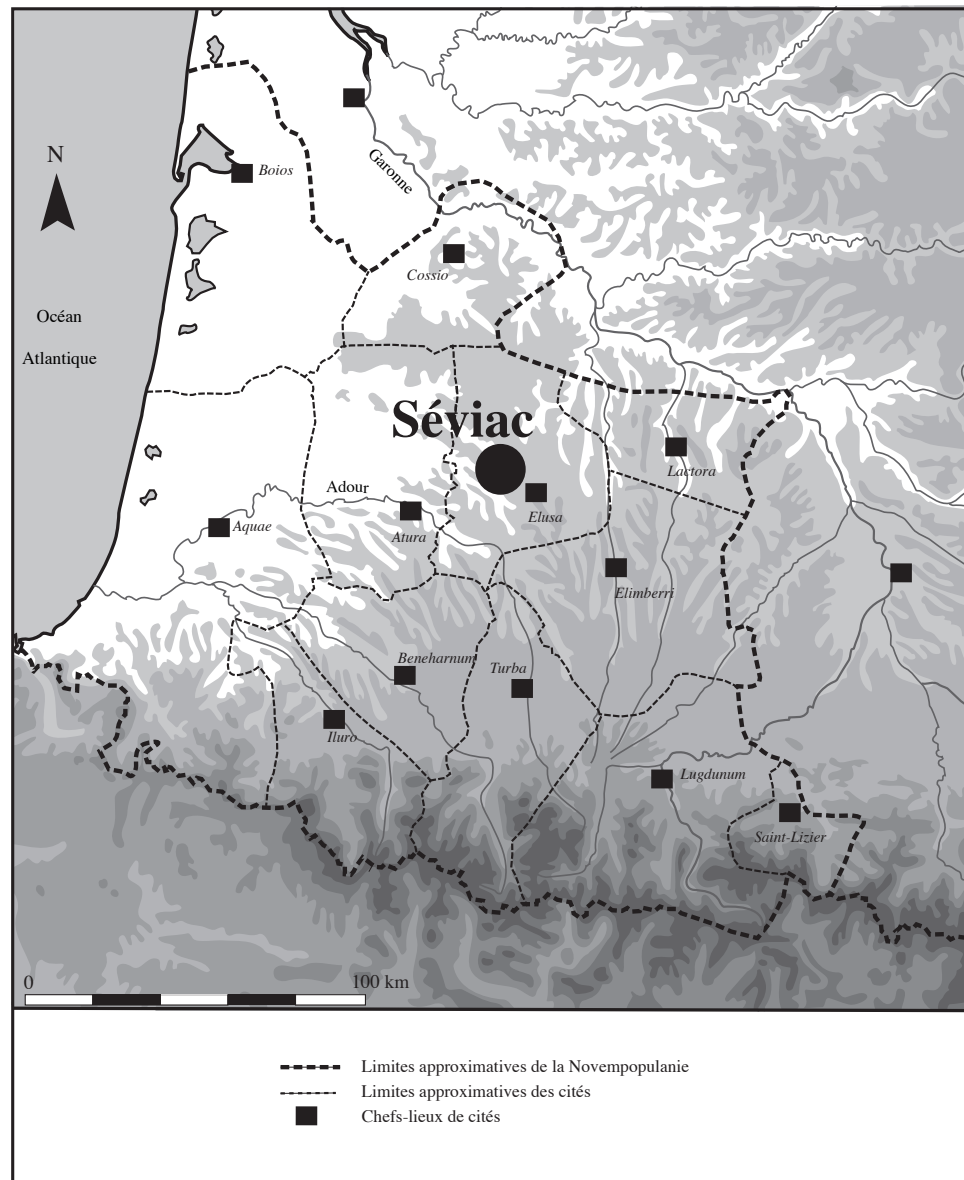
ABSTRACT:

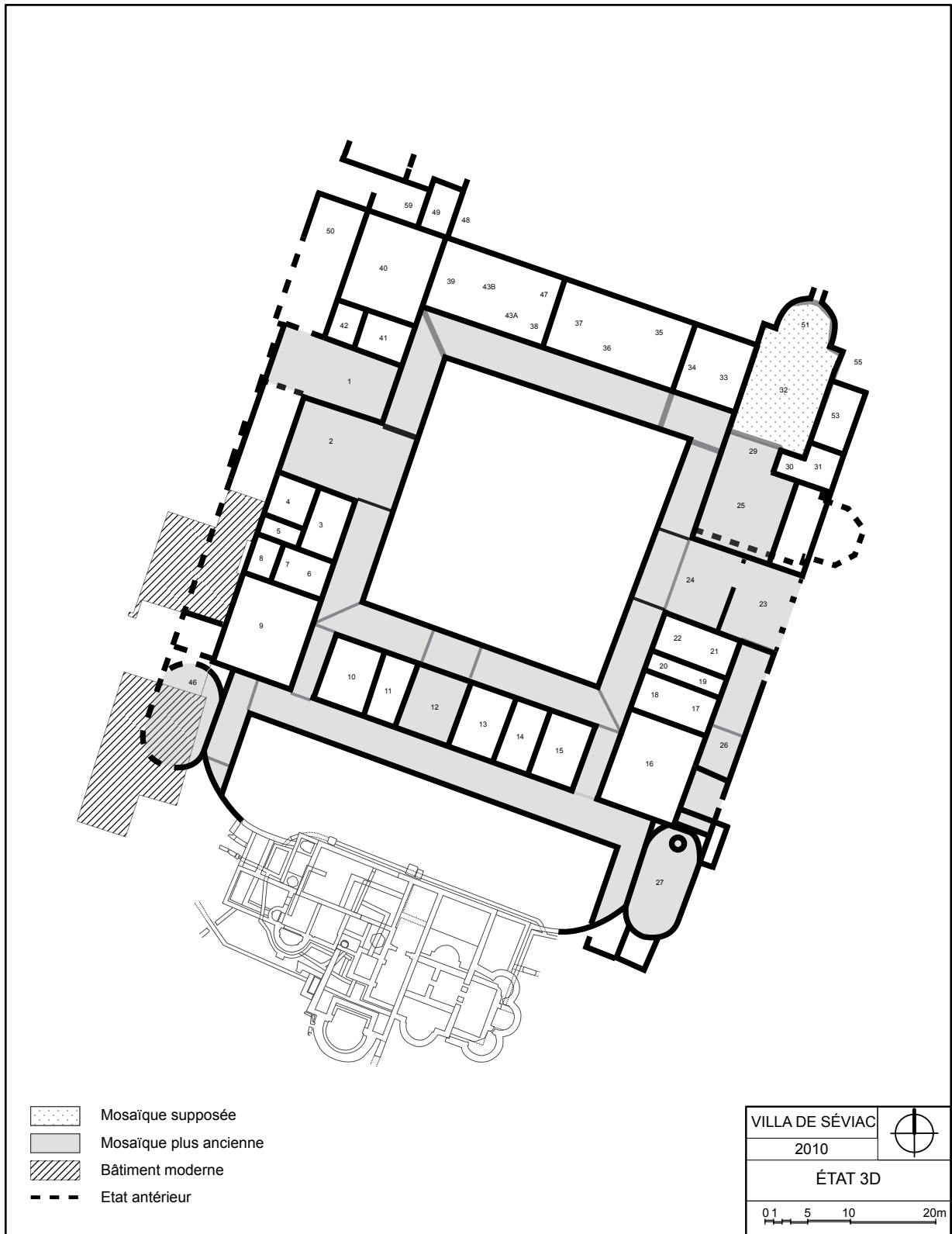
In 1864 the construction of a farm in a place called Lespial, or l'Hospitalet, means the discovery of the villa of Séviac and the latest uses of these spaces. The presentation of the site entails three specific problems of preservation: the antiquity of discovery, the spaciousness of the site that needs to be protected and its renown. The stated contributions are the consequence of this renown that means an important touristy stake and consequently also economic, exceeding the resources of the village.

KEYWORDS: *Villa*, site museum, museography, museum of site, remains, restoration, preservation.

Introduction

En 1864, la construction d'une ferme au lieu-dit Lespial ou l'Hospitalet, entraîne la découverte de la *villa* de Séviac, aujourd'hui dans le département du Gers, dans l'Antiquité en Novempopulanie, plus précisément à l'intérieur de la cité des Élusates (fig. 1). En effet, la pose des fondations des bâtiments, en contrebas du petit talus limitant le site à l'ouest, met au jour les structures antiques. Le bâtiment méridional vient asseoir ses fondations contre la salle 46, au sud-ouest (fig. 2), qui, avec son hypocauste et ses mosaïques, avait été érigée en surplomb du talus à la fin du IV^e siècle, avant de s'effondrer au VI^e siècle. Le bâtiment septentrional de la ferme s'appuie directement sur la *villa* : le puissant mur antique soutenant le talus et l'aile ouest sert d'assise ; un mur de refend sert de façade sud partielle sur environ deux mètres de haut et trois mètres de long. Les découvertes sont donc accompagnées de destruction, ou de remploi des ruines à des fins utilitaires. Ce remploi, pour choquant qu'il puisse apparaître aujourd'hui, renvoie pourtant, d'une certaine manière, à la problématique actuelle des sites archéologiques : celle de leur utilisation, et par conséquent de leur





sauvegarde, dans un objectif certes plus louable, historique ou patrimonial. Mais cet objectif, dont la mise en œuvre, parce qu'elle nécessite des choix et des moyens, n'est pas lui-même dénué d'arrière-pensées. Le « beau » ou le spectaculaire ne sera-t-il pas plus rentable à montrer que l'intéressant ? Or le « beau », c'est justement ce qui obsède les fouilleurs de Séviac des

Figure 2. La villa autour de 500 (M. Cabarro).

premières générations, au détriment d'autres considérations... et notre connaissance du site en pâtit.

Ainsi, Séviac est-il confronté à trois problèmes spécifiques (et liés) de préservation : l'ancienneté de la découverte, cause d'« évaporation » du mobilier et d'atteinte aux structures ; l'ampleur du site à préserver ; sa renommée, qui en fait un enjeu touristique (par conséquent économique) important, dépassant les moyens financiers de la commune, ce qui explique la nature des réponses qui ont été apportées.

1. Pillages et vellétés de préservation

La découverte de la *villa* attire l'attention de l'abbé Monnier, curé de la commune proche de Labarrère. Il procède à un premier sondage au début de 1867, près de la ferme, exhumant un pavement de mosaïque (Balmelle n° 286 C, tapis sud de la galerie intérieure ouest) à près d'un mètre de profondeur. Il écrit (Lapart 1994, 14-16) à Napoléon III :

« [...] *Il y a, aux confins de ma paroisse, une grande ruine romaine en un lieu dit Sauviac ou Scéviac et en patois du pays Saoubiac : or le pavé de la Ténarèze [route d'origine antique passant à deux kilomètres de la villa] est entretenu sur un parcours de six kilomètres depuis cinq ou six ans avec les pierres qu'on extrait de cette ruine. [...] Si Votre Majesté écoute ma supplique comme je l'espère, j'atteindrai mon but qui est de paver mon église avec la mosaïque des bains de Scéviac. [...] »*

Les matériaux sont récupérés à des fins utilitaires, ou (mais la volonté de l'abbé n'est pas suivie d'effet) esthétiques. Nulle question de sauvegarde. Ce pillage de Séviac se poursuit durant plusieurs décennies alors que les mentalités commencent pourtant à changer. Il n'est que de citer l'exemple des fouilles qui se déroulent à la *villa* Bapteste de Moncrabeau (Lot-et-Garonne), à une quarantaine de kilomètres de là : en 1871-1873, le chantier met au jour l'intégralité du bâtiment résidentiel ; les structures sont ensuite recouvertes et le site retourne aux cultures, mais une « grange-musée » est construite pour abriter les mosaïques du vestibule (Fages 1995, 246-247).

À Séviac, des « sondages » sont menés de loin en loin, dans l'obsession de dégager les mosaïques, tandis que le mobilier continue de s'évaporer : deux colonnes de marbre intactes sont transportées dans le château voisin de Tucoulet ; un « tombeau ciselé » (?) est apporté à l'église de Montréal-du-Gers ; une stèle anthropomorphe en calcaire (haute de 70 cm) est déplacée à la ferme proche du Metge (Lauzun 1911). Toutes les pertes ne sont pas irréparables : à l'initiative de Paulette Aragon-Launet, les colonnes reviendront à Séviac en 1971, et la stèle est exposée au Musée de Montréal-du-Gers. La découverte qui attire le plus l'attention des érudits locaux est celle d'« *un orteil en bronze, de grandeur plus que naturelle, mesurant 5 centimètres de long [...]. Son poids est de 390 grammes* » (Lauzun 1911). Au-delà de la perte du « bel » objet, d'autres sont beaucoup plus dommageables pour notre connaissance de la *villa* tardive, ainsi celle d'éléments imposants du décor pariétal de marbre, dont Jacques Lapart a pu retrouver des photographies (Lapart 2000).

Pourtant, certains chercheurs s'inquiètent, par exemple l'archéologue et préhistorien Edouard Piette. Dans un courrier de 1880, il fait référence à la mosaïque découverte par l'abbé Monnier, qui doit être protégée de la cupidité des amateurs et que l'on doit recouvrir de terre chaque hiver, par crainte des effets dévastateurs du gel (Lapart 1989, 335). Il suggère de la transférer dans un musée. En 1911, Philippe Lauzun, président de la Société archéologique du Gers, adresse un rapport sur Séviac au Comité des travaux historiques et scientifiques (dépendant du ministère de l'Instruction publique). Il le conclut en précisant que « *des fouilles sérieuses, conduites avec méthode et discernement, s'imposent donc au plus*

vite, avant que les défoncements continus de la charrue n'aient détérioré irrémédiablement ou fait disparaître à tout jamais ces précieux débris... » (Lauzun 1911).

Ces fouilles arrivent dès l'été 1911, supervisées et financées par un médecin gersois, Odilon Lannelongue, qui fait dégager les galeries intérieures ouest et sud, le départ méridional de la galerie est, ainsi que les deux couloirs latéraux. Un contrat passé avec les propriétaires du terrain lui en assure la location jusqu'en 1913, pour 800 francs. Certains passages du document montrent l'ambiguïté de ces fouilles, qui visent surtout à découvrir les « beaux » objets (« notamment des mosaïques, des statues, des vases, des médailles et tous objets quelconques intéressant l'archéologie ») ; « tous objets trouvés lui appartiendront aussi exclusivement quelle qu'en soit la nature ou la valeur, et il les enlèvera à son gré » (extraits inédits du contrat daté du 29 juillet 1911 : Archives notariales de M^e Cassaigneau, en l'étude de M^e Castay à Montréal). Néanmoins, le souci de la protection se pose une nouvelle fois, exprimé en 1913 par l'architecte des Monuments historiques du Gers, à propos de la mosaïque couvrant l'un des couloirs latéraux (Métivier 1913) :

« [...] la mosaïque du reste de ce couloir est déjà détruite et ses débris jonchent le sol, mêlés à des fragments de marbre, de terre cuite et de décombres, et les parties encore très bien conservées et à peu près intactes, assez mal protégées par des planches, sont appelées elles-mêmes à subir le même sort si on ne prend pas des mesures immédiates en vue de leur conservation. »

Les fouilles ne se poursuivent pas car le docteur Lannelongue meurt à la fin de 1911 et une partie des mosaïques est transportée en 1914 à Castéra-Verduzan (Labrousse 1959, 416).

2. Fouilles et préservation : problèmes et solutions... ou solutions problématiques ?

2.1. Des fouilles initialement trop peu rigoureuses

Ainsi, c'est un site déjà connu, partiellement fouillé et passablement pillé, dont la Gersoise Paulette Aragon-Launet (1913-1992) fait l'œuvre de sa vie, à partir de 1959. Elle procède alors à une première série de sondages dans l'aile ouest, puis à une véritable campagne de fouilles dans le même secteur en 1961, laquelle aboutit au dégagement de la galerie intérieure ouest et des salles 1 et 2. Des fouilles estivales se tiennent, chaque année, de 1967 à 1996, avec une équipe comptant parfois près de cinquante personnes. Paulette Aragon-Launet, décédée en 1992, garde la haute main sur la logistique, tout en déléguant la direction du chantier dès 1976. Hervé Rivière, assisté par Raymond Monturet (IRAA-CNRS), fouille ainsi les thermes (1976-1979), dont ils assurent conjointement la publication (1986) ; puis l'aile nord (1980-1985). Jacques Lapart, assisté par l'architecte Jean-Louis Paillet (IRAA-CNRS), fouille le secteur paléochrétien (1980-1984) ; Jean Gugole procède à une série de sondages sur toute la partie résidentielle (1986-1996). Raymond Monturet et Jean-Louis Paillet établissent les plans, respectivement, du secteur thermal et du secteur paléochrétien. Ces relevés sont ensuite complétés par l'architecte Hervé Ruffat pour ce qui est du bâtiment résidentiel.

Incontestablement, les fouilles ont pris un caractère scientifique à partir de 1976. En revanche, la période précédente a privilégié la quantité dégagée au détriment de la qualité du dégagement. Les fouilles se sont d'abord attaquées, forcément, aux couches d'occupation les plus tardives, celles des VI^e-VII^e siècles, dont il s'agissait alors surtout de se débarrasser pour mettre au jour la mosaïque. Notre vision de ces siècles tardifs est ainsi largement altérée et bien des témoignages de cette époque sont perdus : nous ne les

connaissions que par des photographies ou de courtes mentions. On pense par exemple à un sol (?) de *tegulae* occupant, sur une quinzaine de mètres carrés, l'ouest de la cour intérieure, témoignage d'une construction du VI^e siècle, recouvrant quantité de débris de mobilier antique mis au rebus. Exhumé en 1970, connu par des photographies (fig. 3), il a été laissé en l'état pendant des années, sans faire l'objet de relevé précis, avant de disparaître. Un chapiteau en marbre est également volé, ainsi qu'en 1962, le seul fragment de mosaïque (Balmelle n° 296) subsistant du pavement de la salle 2. Ces larcins ont posé, très vite, la question de la protection du site.

2.2. Heurs et malheurs de la préservation

La solution envisagée pour sauvegarder le pavement méridional de la galerie (Balmelle n° 286 C), le premier découvert à Séviac, est sa dépose, en 1965. La mosaïque, achetée par l'État, est découpée en neuf panneaux rectangulaires (1,40 m à 1,50 m x 1 m), aujourd'hui exposés au Musée de Montréal-du-Gers. Ils sont malheureusement présentés séparément les uns des autres, alors que les motifs sont jointifs, et attendent toujours de réintégrer le site.

Pour protéger Séviac, Paulette Aragon-Launet imagine une solution plus globale : celle de mener les fouilles sur un terrain dont elle pourra librement disposer. En 1966, elle crée l'Association pour la Sauvegarde des Monuments et Sites de l'Armagnac, qui reçoit du Conseil Général, l'année suivante, une subvention lui permettant d'acheter une partie du site. Cet achat est complété en 1972 par celui de la ferme, alors en ruines (restaurée pour héberger les fouilleurs), puis en 1980 par l'achat du champ nord. L'association devient ainsi propriétaire de la totalité de l'aire couverte par la *villa*.

L'ampleur du chantier et sa durée, 30 ans, sont liés à l'intérêt historique de Séviac : site complet, fouillé presque *in extenso*, et dont l'occupation superpose cinq grands états, du I^{er} à la fin du VII^e siècle. Il a la particularité de posséder de nombreux pavements en mosaïque (posés entre 350 et 450), un vaste ensemble thermal et une structure baptismale rurale qui manque



Figure 3. Sol de *tegulae* dans la cour intérieure (J. Tichane).

d'équivalent, puisqu'elle fonctionne, au VI^e siècle, dans un cadre encore probablement aristocratique. Ces caractères mériteraient, à eux seuls, la préservation du site. Mais ils s'articulent à la médiatisation assurée par Paulette Aragon-Launet (qui fait classer le site aux Monuments Historiques en 1978). Car c'est là l'originalité qui fait de Séviac l'enjeu qu'il est devenu aujourd'hui : les visiteurs payants sont accueillis dès les années 1970, pour venir contempler les vestiges et, tout autant, les fouilleurs, dont la présence anime le site. Dès 1981, Séviac accueille 15 000 visiteurs payants, chiffre qui culmine à près de 38000 en 1999 (Jourdan 2006, 6, n. 1). Séviac est alors devenu un élément-clé du tourisme

gersois. La synergie a ainsi opéré entre les fouilles et les visites (l'association étant maître d'œuvre des deux), ces dernières autofinancent le site, ce qui renvoie à la question, précoce et aiguë, de sa protection et de sa mise en valeur.

Ces questions sont une préoccupation centrale de Paulette Aragon-Launet. Aussi, dès 1972, une des premières réponses est la création d'un « musée », dans un local municipal de Montréal-du-Gers. Celui-ci accueille des pièces du mobilier qui ne peuvent être conservées sur le site : par exemple le pavement sud de la galerie ouest, mais surtout la « mosaïque aux arbres » (Balmelle n° 293), déposée en 1974. La distance-distanciation du musée au site, ainsi privé d'éléments significatifs de son mobilier, crée d'ailleurs, encore aujourd'hui, un réel problème de lisibilité. En ce qui concerne les mosaïques, le parti pris est, dans un second temps, de les conserver in situ, si possible après dépose : mais le coût prohibitif d'une telle opération en a limité l'exécution à l'aile nord (sauf le pavement nord de la galerie ouest – Balmelle n° 286 A) et à quelques pavements de l'aile sud et des thermes. Autrement dit, certaines mosaïques sont encore actuellement, sur leur support d'origine. Elles sont, comme celles qui ont été déposées, simplement recouvertes de sable de novembre à mars.

La protection du site passe également par celle des structures. Dès 1971, l'option retenue est de restaurer les murs antiques, parfois très abimés. Cette restauration, qui a le mérite d'avoir préservé jusqu'à aujourd'hui la plupart des murs, en les couvrant d'une solide couche de ciment, s'est parfois (souvent ?) assimilée à une véritable et hasardeuse reconstruction, nuisant à la lisibilité de l'architecture. L'ampleur de la reconstruction se lit sur une photo aérienne prise en 1974 ou 1975 (fig. 4) : elle montre les murs remontés de l'aile ouest, et les murs en l'état (c'est-à-dire en ruines) de l'aile est. Or, les relevés architecturaux n'ont été effectués, dans la partie résidentielle, qu'après 1985. Lorsque l'assise antique n'était pas visible, le mur a été figuré par un trait, mais on peut s'interroger sur bien des structures relevées comme « antiques ».

Il en est ainsi, par exemple, de la salle 25, vaste espace de réception jouxtant



Figure 4. Vue aérienne en 1974-75.

le vestibule (fig. 2 : l'abside est en pointillés), dont les murs, très abîmés (dans une zone affleurant sous la terre cultivée), sont reconstruits à la fin des années 1970. Le mur mitoyen entre la salle et le vestibule est restitué avec un décalage vers le sud montant jusqu'à une quinzaine de centimètres par rapport au mur d'origine (ce que montre l'emprise de la mosaïque du vestibule, Balmelle n° 289). Et que dire, surtout, de l'abside ? Elle est refaite avec un mur épais de 60 cm, reporté tel quel sur le plan, encore en 2009. Or cette largeur « standard » est, comme les vérifications de l'été 2010 l'ont montré, une vue de l'esprit. L'abside est à pans coupés pour son parement externe, ronde pour son parement interne. Le dernier relevé (fig. 5) a figuré la « double » abside.

Enfin certaines structures, pour leur fragilité (hypocaustes) ou pour la présence de mosaïques, bénéficient, à partir de 1972, de la protection de toitures en tuiles, soutenues par des constructions ouvertes à ossature et charpente bois, qui visent à s'insérer dans le contexte environnemental et archéologique sans nuire à la lisibilité. Des bardages sont parfois présents, du côté le plus exposé aux intempéries. D'abord modestes, ces constructions se font de plus en plus nombreuses et amples, au gré de l'extension des zones fouillées. À la fin des années 1980, elles abritent une partie de la *villa*, et deux sont particulièrement imposantes, celle qui couvre la zone orientale des thermes et celle qui protège une partie du secteur d'apparat (salle 25), dont le toit à double pente évoque, lointainement et modestement, une toiture antique. Séviac se déploie dans un cadre romantique à souhait, les cyprès plantés lui conférant une touche méditerranéenne propre à évoquer la romanité. Ce cadre, aussi évocateur qu'il soit, est loin de suffire à la protection et structures antiques comme structures de protections en souffrent. Il est pourtant demeuré en l'état jusqu'en... 2010.

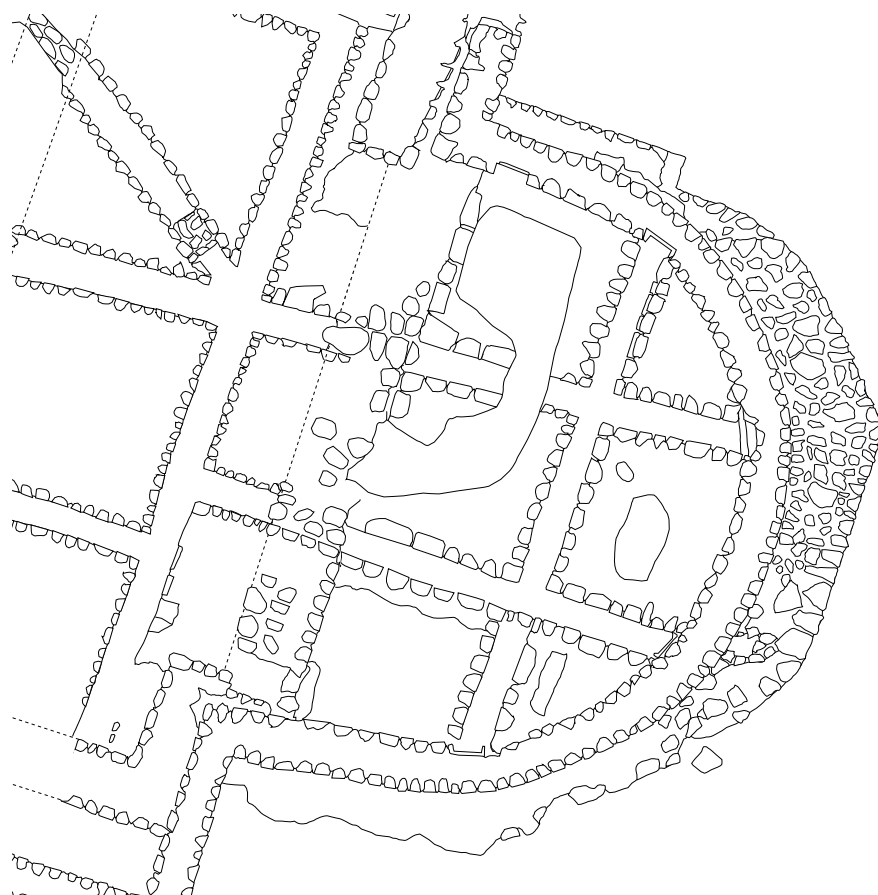


Figure 5. Abside de la salle 25 (M. Cabarrou).

3. Les années 2000 : une décennie décisive

3.1. Une préservation à bout de souffle qui se prolonge pourtant jusqu'en 2010

Ainsi, par l'énergie de Paulette Aragon-Launet, dont l'œuvre est maintenue par Jean Gugole, président de l'Association à partir de 1993, Séviac a été préservé, parfois « au jour le jour », et au prix de quelques latitudes avec la rigueur scientifique, mais le site est devenu majeur, dans le Gers, en termes de fréquentation payante. En parallèle, la fouille a été plus extensive qu'intensive, puisqu'une publication de synthèse se fait attendre, seule la partie thermale ayant fait l'objet d'une monographie en 1986. Or la fouille est arrêtée en 1996. Ce véritable « produit d'appel » fait désormais défaut, alors même que la pérennité de la *villa* exige par ailleurs des investissements plus lourds, comme se font plus pressantes les attentes du public, en termes de confort et de lisibilité. La survie patrimoniale et touristique du site exige alors un projet plus ambitieux, d'autant que celui-ci doit obligatoirement passer sous les fourches caudines des Monuments Historiques.

À la fin des années 1990, Jean Gugole fait réaliser par Stéphane Thouin, Architecte en Chef des Monuments Historiques du Gers (ACMH), une étude de protection et de mise en valeur. Le projet, très important, prévoit, outre le réaménagement de l'accès et du stationnement et la création d'un musée de site, de couvrir les structures (lesquelles seront restaurées) par des toitures, dans une volonté à la fois de protection et de lisibilité, puisqu'il s'agirait en quelque sorte de restituer en élévation la *villa* tardo-antique. Le choix d'axer la mise en perspective sur le bâtiment tardo-antique pourrait, dans l'absolu, être critiqué, puisqu'il fossilise un état (celui de la première moitié du ^ve siècle), ce qui pénalise, forcément, la lecture des états antérieurs et postérieurs. Néanmoins, ce choix s'insère dans une logique touristique, et valorise par conséquent l'état le plus spectaculaire, celui des mosaïques. Le problème réside surtout dans le coût du projet qui, en fonction des options choisies (de l'option minimaliste à une option de quasi-restitution), monte jusqu'à 20 millions de francs. Une telle somme, qui serait couverte par des financements publics, exige une modification du statut juridique de Séviac, car l'association, structure privée, ne peut être maître d'ouvrage : c'est pourquoi, le premier juin 2003, elle cède le site à la commune de Montréal-du-Gers.

Ce choix est un choix de raison, car les rapports entre l'association et la commune de Montréal ont connu des heures difficiles, Paulette Aragon-Launet ayant toujours œuvré en toute indépendance. Les tensions sont particulièrement vives après sa disparition (novembre 1992). Onze ans plus tard, la commune accepte ce « cadeau empoisonné », car elle n'a pas pris, sans doute, la pleine mesure du double enjeu : la survie ou, mieux encore, l'essor de ce pôle touristique important passera nécessairement par un programme de protection très coûteux. Or si les engagements financiers des pouvoirs publics (État et Région) étaient, initialement, importants, ne laissant à la commune qu'une part faible des dépenses, ils ont été revus à la baisse. Par ailleurs, ces engagements sont conditionnés par l'insertion de Séviac dans un pôle archéologique qui l'associerait à Eauze.

En attendant, la commune a continué à gérer le site comme par le passé, en se contentant, outre quelques améliorations en termes de lisibilité (en commandant par exemple aux éditions Sud-Ouest un petit volume de synthèse sur le site : Fages/Gugole 2005), d'entretenir ce qui préexiste. Les quelques travaux entrepris portent sur la restauration/reconstruction de certains murs abîmés, avec un résultat parfois discutable. À la fin des années 2000, le résultat s'améliore, car les travaux sont supervisés par la DRAC, comme dans le cas de la petite salle à hypocauste accolée à la vaste salle 27, pratiquement reconstruite. Le choix est également fait

d'enfouir à nouveau certains secteurs fortement dégradés, qui apportent peu à la lecture du site par le visiteur, à l'image des structures entourant la première église, couvertes de sable en 2010.

3.2. Le choix raisonné du pôle archéologique

En raison du symbole fort que représente Séviac pour Montréal-du-Gers, et des retombées que la commune en attend, celle-ci s'est montrée fort réticente devant le projet « mutualiste » de pôle archéologique Elusa-Séviac... Ce projet était pourtant la condition *sine qua non* des financements publics et ce sont ainsi, principalement, la Région et l'État qui ont poussé dans ce sens. Pour le Conseil Régional, en effet, très attaché à l'action culturelle non pas simplement patrimoniale, le pôle constitue un outil idéal et une réponse de bon sens. Rappelons qu'Eauze, aujourd'hui gros bourg gersois de 4000 habitants, à 12 km de Séviac, se trouvait être, dans l'Antiquité tardive, le chef-lieu de la cité des Élusates et la capitale de la province de Novempopulanie. Une *domus* y est fouillée depuis le début des années 2000 et la commune dispose, par ailleurs, d'un musée qui abrite un prestigieux trésor monétaire découvert dans la ville antique en 1985 (Schaad 1992). L'implantation de Séviac a été conditionnée par le voisinage du chef-lieu, auquel la *villa* était reliée par la route. Ainsi, dans le cadre d'une double lecture, antique et actuelle, jouent, dans le sens du pôle, la proximité des sites, la complémentarité campagne-ville, la dimension paléochrétienne, l'opposition *villa-domus*. Comptent, également, les enjeux comparables de protection et de mise en valeur, et l'incapacité de chaque commune (surtout Montréal-du-Gers) à y faire face isolément. Enfin, pour une région peu dynamique en matière économique et touristique, l'effet d'entraînement d'une telle structure peut revêtir une grande importance. Une étude de faisabilité du pôle archéologique est alors engagée sous la tutelle de l'Association du Pays d'Armagnac, créée en 2001, et regroupant 105 communes du nord-ouest du département du Gers. Structure relais entre les communes et les acteurs de plus grande ampleur (Département, Région, État, Europe), destinée à dynamiser cette région, elle s'est imposée presque naturellement, tant le pôle va dans le sens de son action. Le Pays d'Armagnac confie cette étude de faisabilité à une société bordelaise, l'AVEC *Ingénierie Programmation* (Agence pour la valorisation des entreprises culturelles). Cette dernière conclue à la faisabilité du pôle archéologique et en définit plus précisément les termes : les composantes des projets de préservation et de valorisation de chacun des sites ; les mutualisations envisageables pour affirmer l'existence du pôle archéologique et se donner les moyens de le développer.

À la suite de l'étude, un SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique), associant les communes de Montréal et d'Eauze, est créé le 9 juillet 2008, afin de gérer l'ensemble des projets d'aménagement des sites et l'exploitation du pôle archéologique.

3.3. 2010 : espoirs et incertitudes

À l'issue de l'étude, et sur la base des propositions énoncées, les partenaires financiers se rencontrent et, compte tenu du contexte et de la capacité financière des collectivités concernées, décident de réduire l'envergure des projets d'aménagement en privilégiant les interventions essentielles à la préservation des vestiges et à l'accueil du public. Sur le site de Séviac, la proposition privilégie la réalisation de la première tranche de travaux sur le secteur thermal, destinée à appliquer le principe de couverture proposé par M. Thouin, ACMH, et à assurer la reprise complète des structures de protection sur le reste du site, ainsi que la requalification de l'espace d'accueil, dans un second temps. Il est convenu que les reprises de

maçonneries (cristallisation et dérestauration) seront traitées à part dans le cadre du programme d'entretien, ainsi que les mosaïques qui feront l'objet d'un programme spécifique.

Le financement de ce projet, soit autour de 4 millions d'euros pour ce qui concerne Séviac, sera assuré par : le CPER (Contrat de plan État-Région) sur la base d'une participation à hauteur de 3 millions d'euros ; le Conseil général à hauteur de 200000 euros ; la commune de Montréal-du-Gers dans le cadre du SIVU ; éventuellement des fonds privés dans le cadre de mécénat, qui pourraient réduire la part communale.

Le budget affecté à la zone thermale de Séviac (560000 euros) est indépendant de ce financement dans la mesure où il ressort de négociations antérieures, et ainsi la maîtrise d'œuvre est assurée par l'ACMH. Pour les phases suivantes, une étude de programmation est confiée à l'AVEC, afin de définir précisément les composantes de l'aménagement. Un concours de maîtrise d'œuvre est alors engagé (2011), conformément à la nouvelle législation sur les Monuments Historiques.

Les travaux concernant la zone thermale, lancés en 2010, consistent à protéger l'intégralité du complexe thermal par une structure ouverte rectangulaire sur poteaux de bois. Cette structure, couvrant 900 m², achevée début 2011 (fig. 6), déborde donc largement des limites du complexe, ce qui assure une meilleure protection et permet d'asseoir les fondations des piliers externes, profondes, hors de l'emprise du bâtiment antique (ce qui n'était pas le cas des toitures de protections préexistantes). Elle se compose de trois corps. Le corps central, au toit de tuiles à double pente, coiffe le *frigidarium* et la piscine. Son faitage, à 9,15 m, évoque la hauteur du bâtiment antique. Les faces externes de la piscine sont protégées jusqu'au sol par un bardage en planches de châtaignier. Les corps latéraux, plus bas, sont couverts d'aluminium. On voit ainsi, au-delà de l'efficacité de la protection, la volonté d'associer tradition et modernité sans dénaturer l'environnement ; le souci de faciliter la visualisation en volume du bâtiment antique sans le pasticher ; le parti pris de réaliser une intervention réversible, sans altérer la construction thermale.



Figure 6. Bâtiment de protection des thermes (Br. Fages).

Conclusion

Ainsi, le dossier de protection et de mise en valeur de Séviac a connu ces dernières années une avancée significative. Reste au pôle à affirmer son existence, pas simplement juridique. Néanmoins, et il s'agit-là du constat scientifique, on ne peut qu'être inquiet de l'état de délabrement des structures et des mosaïques, exposées, depuis quarante ou cinquante ans, à tous les aléas climatiques. Qu'en sera-t-il par ailleurs du musée de site, complément indispensable et dont le projet n'est plus à l'ordre du jour ? Clairement, la logique économique se heurte à celle du patrimoine.

Bibliographie

- BALMELLE, C. 1987, *Recueil général des mosaïques de la Gaule*, IV, Province d'Aquitaine, 2, Partie méridionale, 10^e suppl. Gallia, Paris.
- FAGES, BR. 1995, *Carte archéologique de la Gaule. Le Lot-et-Garonne (47)*, Paris.
- FAGES, BR., GUGOLE, J. 2005, *Visiter la villa de Séviac*, Bordeaux.
- JOURDAN, FR. 2009, *De la découverte à la présentation au public : enjeux et difficultés de la mise en valeur d'un site archéologique. L'exemple du pôle archéologique Elusa-Séviac (Gers)*, Mémoire de 3^e année, IEP de Bordeaux.
- LABROUSSE, M. 1959, Informations archéologiques, *Gallia* 17, 415-420.
- LAPART, J. 1989, Les découvertes d'Eauze en 1880, d'après des documents inédits, *Bull. Gers*¹, 330-368.
- LAPART, J. 1994, Premières fouilles et premières découvertes sur le site de Séviac à Montréal-du-Gers à la fin du XIX^e siècle, *Bull. Gers*, 13-34.
- LAPART, J. 2000, Le décor de marbre de la villa gallo-romaine de Séviac à Montréal-du-Gers d'après des documents photographiques du début du XX^e siècle, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 60, 15-32.
- LAUZUN, PH. 1911, Ruines gallo-romaines de Séviac, près de Montréal, *Bull. Gers*, 272-275.
- METIVIER, R. 1913, Fouilles des ruines gallo-romaines de Séviac, près de Montréal-du-Gers, *Bull. Gers*, 146-149.
- MONTURET, R., RIVIERE, H. 1986, *Les thermes sud de la villa gallo-romaine de Séviac*, 2^e suppl. *Aquitania*, Bordeaux.
- SCHAAD, D. (dir.) 1992, *Le trésor d'Eauze. Bijoux et monnaies du III^e siècle apr. J.-C.*, Toulouse.

¹ Abréviation de
Bulletin de la société
archéologique,
historique, littéraire et
scientifique du Gers